

XXV^e Congrès international de la population
Tours – France
18 / 23 Juillet 2005

Migrations irrégulières : mesures, déterminants, conséquences et implications politiques

Migrations irrégulières transméditerranéennes et relations et Maroc - Union européenne

Mehdi Lahlou

*Professeur, Insea, Rabat
melahlou@hotmail.com*

La loi marocaine portant sur ‘l’entrée au Royaume du Maroc, au séjour des étrangers, à l’émigration et à l’immigration irrégulières’, adoptée le 22 mai 2003, à l’unanimité, par le parlement marocain, quelques jours seulement après les attentats terroristes de Casablanca du 16 mai, a marqué un tournant, sur le plan du droit, dans l’approche marocaine de la problématique migratoire, vis-à-vis de ...l’Europe. Ce tournant sera confirmé sur le plan politique moins de deux ans plus tard par le roi du Maroc qui a concédé, dans une déclaration au journal espagnol, El País, que ‘les migrations irrégulières représentent un problème pour l’Espagne’¹.

Pour ne retenir, à ce niveau, que le volet juridique, on constatera qu’une loi telle que celle que le Maroc a promulguée en novembre 2003² ne peut répondre, théoriquement, qu’à 4 objectifs principaux, essentiellement d’ordre interne:

1/ Un objectif démographique, en évitant que la population étrangère ne dépasse un certain seuil (que certains avaient appelé, notamment en France, « seuil de tolérance »).

2/ Un objectif économique, en évitant, par exemple, le phénomène de contrebande qui serait le fait des populations étrangères en situation irrégulière.

3/ Un objectif social, en évitant que la population active étrangère ne détruise davantage le marché local de l’emploi

4/ Un objectif de sécurité publique, la population étrangère, qui plus est, en situation irrégulière, étant considérée, a priori, porteuse de relents délictueux.

Dans le cas d’espèce, on relève, pour chacun de ces niveaux, que :

¹ El País, Madrid, 16 janvier 2005.

² Loi n°02-03 relative à l’entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l’émigration et l’immigration irrégulières, entrée en vigueur le 13 novembre 2003

1/ La population étrangère d'origine subsaharienne constitue moins de 0,5 pour mille de la population marocaine totale, et la population étrangère dans sa globalité en représenterait moins de un pour mille, soit, en proportion, 10 fois moins que la population étrangère dans des pays comme l'Autriche ou l'Allemagne. Et, aussi, en proportion également, 20 fois moins, pour ce qui concerne les Subsahariens, que la population marocaine vivant à l'étranger en rapport avec la population marocaine vivant au Maroc ; puisqu'on estime qu'aujourd'hui près de 3 millions de Marocains vivent à l'étranger pour une population estimée, selon les premiers résultats (non encore publiés) du recensement général de la population et de l'habitat organisé au Maroc en septembre 2004, à un peu moins de 30 millions de personnes.

A ce propos, en effet, comment peut-on valablement penser que 15.000 (ou 30.000) personnes étrangères sur un territoire, y compris en situation irrégulière, représentent un danger démographique pour un pays qui a lui-même près de 3 millions de ses nationaux à l'extérieur de ses frontières, dont une partie importante est effectivement en situation de "clandestinité".

2/ S'agissant du phénomène de la contrebande, qui constitue un véritable cancer pour l'économie marocaine, notamment à partir de la frontière nord du pays, personne n'a jamais vu un Africain du sud du Sahara rentrer au Maroc par Bab Sebta, par exemple, après avoir quitté le pays clandestinement, avec des marchandises en provenance d'Espagne, et très peu accèdent au territoire marocain par sa frontière orientale avec un quelconque objectif de s'adonner à des "activités commerciales", tellement ils sont impécunieux et tellement ils sont en situation de précarité et n'ont qu'un seul objectif en tête, partir au plus vite en Europe, puis ailleurs, si besoin

3/ Concernant les effets de la population étrangère sur le marché local de l'emploi, et à supposer que toute la population subsaharienne présente au Maroc soit occupée – ce qu'elle ne recherche pas et qui relèverait dans tous les cas de l'impossible – cela ne représenterait au maximum que 0,15 de la population active totale marocaine évaluée actuellement à près de 10 millions de personnes.

4/ Par ailleurs, avec une population incarcérée d'origine subsaharienne dont la proportion se situe à près de 0,2 % de la population totale passée par les prisons marocaines en 2001, par exemple, les Africains subsahariens sont, dans le cas d'espèce, et pour divers motifs, loin de ce qu'on pourrait qualifier de criminels ou, plus largement, de délinquants en puissance. Ce qui correspond, au demeurant, exactement aux qualificatifs accolés très souvent à la population marocaine vivant à l'étranger, en Europe notamment.

De la sorte, il apparaît clairement que le texte de loi marocaine³ n'était qu'une des réponses que l'Espagne et l'ensemble de l'UE voulaient du Maroc, comme signe d'un "réel engagement dans la lutte contre les migrations irrégulières".

Ce faisant, la gestion des migrations est devenue une des questions clefs – si ce n'est pas La Question clef - dans les rapports maroco-européens, et, au-delà, ero-maghrébins.

Dans les faits, les migrations entre l'Afrique, aussi bien du nord que subsaharienne, et l'Europe, dont l'origine remonte au passé colonial qui a marqué l'histoire des 2 continents, ont connu depuis la fin des années 1980 une autre tournure tant au niveau de leurs motifs que de leur déroulement.

Devenues, depuis de nombreuses années, une espèce "de soupape de sécurité économique" pour la plupart des pays africains, elles résultent de la conjonction d'un ensemble de facteurs

³ Qui sera suivie, au mois de Février 2004, par une loi tunisienne portant sur le même sujet, autrement plus restrictive, et outrepassant par certains de ses articles le code pénal.

d'ordre économique et social (accentuation de la pauvreté, augmentation de l'inactivité, précarisation des ressources...), politique (troubles et conflits violents inter et intra plusieurs pays africains) et réglementaire (généralisation du système des visas et mise en place de l'espace Schengen par les pays de l'UE). A partir de là, la problématique qu'elles induisent est globale et pluridimensionnelle. C'est, bien évidemment, une problématique d'ordre sécuritaire, immédiat, mais c'est aussi une question qui implique des réponses d'ordre économique, social et politique, sur le moyen et le long terme.

Dans ce qui suit, après avoir relaté succinctement les principales raisons des mouvements migratoires tel qu'ils s'effectuent désormais à partir du continent africain, nous présenterons les évolutions essentielles qui les ont marqué au cours des dernières années ainsi que les conséquences les plus perceptibles de ces migrations sur l'espace euro-méditerranéen.

I - Raisons du "renouveau" des migrations à partir de l'Afrique

L'expansion extrêmement rapide des migrations de personnes en "situation irrégulière" enregistrée au départ – et à l'intérieur - de l'Afrique (toute l'Afrique, y compris l'Afrique du Nord) depuis le début des années 1990 est à relier aux multiples facteurs d'attraction/répulsion qui s'exercent sur certaines franges de la population africaine, notamment la plus jeune. D'un côté, l'attraction de plus en plus forte qu'exercent le mode et le niveau de vie des populations d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, à la faveur du développement des nouvelles technologies de l'information et, concomitamment, de la pénétration des images dans des lieux encore inaccessibles voici moins de 2 décennies, intervient aujourd'hui très puissamment, particulièrement auprès des jeunes citadins, de sexe masculin dans l'ensemble, mais auxquels se joignent de plus en plus de femmes. Pour ceux-ci, notamment, l'Europe et l'Amérique du Nord représentent "ce qu'il y a de mieux" en termes de conditions de vie, de liberté, de garantie des droits, de loisirs, etc...

En outre, la généralisation des visas dans l'ensemble des pays riches potentiels d'accueil, en limitant singulièrement les migrations légales, et les simples déplacements des personnes et en doublant l'attraction "d'interdit", a grandement contribué à l'accroissement des mouvements effectués dans la clandestinité.

Ces deux facteurs ne sont pas, cependant, les seuls à mettre en cause pour expliquer les tendances migratoires récentes⁴. En effet, l'Afrique joue, d'un autre côté et depuis quelques années, un rôle de plus en plus répulsif sur une partie grandissante de sa population, dont l'espoir d'une vie meilleure sur son lieu de naissance s'amenuise au fur et à mesure que s'accroît la pauvreté et le "mal de vivre" ambiants.

Dans ce sens, l'évolution de la situation en Afrique – au sud du Sahara, en particulier – depuis le milieu des années 1960, et plus nettement au cours des deux dernières décennies, est globalement marquée par quatre éléments majeurs, qui résument l'ampleur et la profondeur du dilemme africain en ce début de siècle.

L'Afrique, en effet, connaît encore une ère d'exubérance démographique; la pauvreté est en train de s'y étendre comme nulle part ailleurs au monde; les ressources naturelles à la disposition de ses habitants – l'eau notamment – sont de moins en moins abondantes; et, conséquence d'une multitude de raisons - dont les trois causes ci-dessus et les multiples interférences extérieures aussi bien, politiques, du temps de la "guerre froide" que, économiques, de l'ère actuelle de la mondialisation - les conflits et les guerres de toutes natures y sont de plus en plus nombreux, réduisant par la même les possibilités d'inverser les

⁴ Lire à ce propos l'article de Saskia Sassen "Mais pourquoi émigrent-ils ?". Le Monde diplomatique, novembre 2000.

tendances notamment en termes économiques, étant donné que l'insécurité représente un facteur de forte répulsion aussi bien pour les investisseurs locaux (dont le nombre est a priori réduit) que pour des investisseurs potentiels étrangers. A ce niveau, deux déterminants directs, intimement liés dans la situation africaine actuelle, sont à mettre plus particulièrement en avant. La croissance démographique qui se poursuit à un rythme élevé et la pauvreté, qui lui est attachée tout en la renforçant, et qui devient de plus en plus générale, de plus en plus marquée.

I-a/ Une population de plus en plus nombreuse

Comme conséquence (et aussi, cause) d'une combinaison d'une situation endémique de pauvreté et d'échec des systèmes scolaires un peu partout sur le continent africain, les pays africains dans leur ensemble continuent d'enregistrer, en effet, le taux de natalité le plus élevé ainsi que le niveau de mortalité le plus bas au Monde. Ils connaissent, en conséquence, le taux de croissance naturelle de la population le plus rapide, soit 3% d'accroissement annuel, pour un taux moyen de croissance de 1,7 %, tous continents confondus. Le taux de croissance naturelle de la population africaine dans son ensemble représente 184 % la moyenne mondiale, et près de 5 fois le taux nord-américain, alors que le taux de natalité en Afrique centrale (et de l'Est) représente le double de son équivalent à l'échelle mondiale.

De la sorte, l'Afrique qui comptait 221 millions d'habitants en 1950 et 8,7% de la population mondiale de l'époque, en compte aujourd'hui près de 800 millions (soit près de 13,5% de la population mondiale), et devrait regrouper 1,3 milliard d'habitants en 2025 et 1,76 milliard en 2050.

I-b/ Une pauvreté multiforme qui s'aggrave

Si le facteur démographique joue un rôle dans les mouvements de départ de populations d'une région à une autre ou d'un pays à un autre, cela ne se vérifie que si d'autres éléments sont réunis, qui deviennent dès lors les moteurs de la migration. Abstraction faite de facteurs politiques d'ordre général (en rapport avec l'existence de l'Etat de droit, ou plus fondamentalement aux conditions de sécurité prévalant dans un pays ou une région), il apparaît, pour ce qui concerne la situation africaine qu'il existe un rapport important entre situation économique et mouvements migratoires.

Ce rapport n'opère pas, par contre, de façon uniforme. S'agissant des migrations vers l'Europe, le constat est celui de l'existence d'une espèce de graduation dans les mouvements des personnes, des citoyens des pays les plus pauvres allant chez le voisin le plus riche. Ainsi est la situation entre le Niger, le Mali et le Tchad d'un côté, et la Libye, l'Algérie, et à une échelle moindre, la Tunisie, de l'autre côté.

Chez les pays africains du sud du Sahara, le motif déterminant de départ serait d'abord la pauvreté extrême. Et c'est cela qui explique l'installation de migrants dans un pays voisin plus riche (Burkinabais en Côte d'Ivoire – avant la crise actuelle dans ce dernier pays; Nigériens et Maliens au sud de l'Algérie; Nigériens, Maliens ou Tchadiens en Libye) ou les migrations transfrontalières de courte durée, notamment entre les pays sus-cités. C'est dans ce sens que les estimations disponibles sur ce type de migrations indiquent que sur 100.000 Africains du sud du Sahara passant en Afrique du Nord chaque année, près de 15 % seulement tentent d'aller jusqu'en Europe⁵.

La migration de travail vers un voisin plus riche est justifiée par l'écart significatif de PIB par habitant existant entre pays limitrophes, ou pas très éloignés. C'est cet écart là, tel qu'indiqué

⁵ Mehdi Lahlou, "Plan d'action pour gérer les migrations irrégulières à partir de l'Afrique" ; Programme des migrations Internationales ; BIT-Genève. Avril 2003.

au tableau ci-après, qui explique la présence de Maliens, Nigériens ou Tchadiens en algérie, ou, encore, de façon plus importante, en Libye.

Tableau 1: Ecart de PIB par habitant entre pays limitrophes de part et d'autre du Sahel central

Pays	Algérie	Libye*	Tunisie
Mali	7,16	25	8,3
Niger	10	35	11,7
Tchad	7,8	27,3	9
Burkina Faso	7,8	27,3	9

* Calculs faits sur la base d'une estimation d'un revenu de 6.000\$/h en Libye.

Source : Tableau fait par nous sur la base des données 2002, publiées par le Bilan du Monde, 2004. Le Monde.

Chez les Maghrébins (à l'exception des Libyens qui n'émigrent pas étant donné l'abondance de leur richesse pétrolière, justement) dont on a vu dans le tableau ci-dessus le décalage important de leur PIB/h vis-à-vis de leurs voisins du sud, les raisons de départ vers l'Europe, outre les considérations politiques et de sécurité, seraient le chômage, et notamment le chômage urbain et celui des diplômés (les illettrés trouvant généralement plus facilement un emploi) et les décalages croissants de PIB – et donc de niveau de vie – vis-à-vis de l'Europe, et du voisin immédiat, l'Espagne, en l'occurrence pour le Maroc.

Ainsi, comme le montre le tableau ci-après, partout au Maghreb central, le taux de chômage se situait au début de ce siècle à plus de 15 % en moyenne. En milieu urbain, il était de 25,1 % en 2001 en Algérie et de 19,5 % la même année au Maroc.

Tableau 2: Evolution des taux de chômage au Maghreb dans les années 1990.

Pays	1989-1992	1996-1997	2001
Algérie	21,3	30,5	25,1 (urbain)
Maroc	16,0 (urbain)	16,9 (urbain)	19,5 (urbain)
Tunisie	16,2	15,9	15,6*

Source : Employabilité au Maghreb; J.Charmes, M. Lahlou et S. Musette, Avril 2003.

Par ailleurs, il apparaît bien que ce chômage, outre qu'il est d'abord urbain, affecte essentiellement les personnes dotées de formations supérieures. Ainsi, les dernières données disponibles pour le Maroc, en indiquant pour 2003 un taux de chômage urbain de 19,3 % (soit sensiblement le même taux qu'en 2001) montrent que le taux de chômage en milieu rural n'est que de 3,4 % et celui qui affecte la population sans aucun diplôme est de 5,7 % en moyenne, contre 24 % chez la population active disposant d'un diplôme⁶.

Une partie de cette population diplômée, mais sans emploi, et même une composante de celle qui dispose d'un emploi mais qui considère qu'il n'est pas conforme à ses aspirations dans l'ensemble des pays maghrébins, vont chercher à émigrer en Europe.

Une telle disposition n'est, bien sûr, pas sans rapport avec les écarts importants de PIB / h qui existent aujourd'hui entre les principaux pays de l'UE récepteurs de migrants et les pays du Maghreb central.

Tableau 3: Ecart de PIB par habitant entre certains des principaux pays de l'UE récepteurs de migrants maghrébins et le Maghreb central

Pays	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Italie	Pays Bas
Maroc	19	19,7	12,2	18,5	15,9	20,2
Algérie	13,9	13,6	8,4	12,8	11	13,9
Tunisie	11,3	11,7	7,25	11	9,5	12

⁶ Enquête nationale "Activité, emploi et chômage" pour 2003. Direction de la statistique ; Rabat. .

Source : Tableau fait par nous sur la base des données 2002, publiées par le Bilan du Monde, 2004. Le Monde.

Le cas du Maroc - d'où part le plus grand nombre de migrants de la région vers l'Europe⁷ - vis-à-vis de l'Espagne est le plus emblématique de cette situation, qui n'est devenue aussi asymétrique que depuis le début des années 1980, et surtout depuis l'entrée de l'Espagne dans l'Union européenne en 1986.

Les Marocains de tous niveaux et de tous âges, qui allaient et venaient en Espagne sans aucune restriction, autre que la présentation d'un passeport valide, jusqu'à la fin des années 1980, avaient un niveau de revenu moyen égal, en valeur nominale, au quart du revenu moyen d'un Espagnol vers les années 1970-1975. En parité de pouvoir d'achat, la différence était encore plus infime. Or, en 2002, l'écart de BIP est devenu dans un rapport de plus de 12 à 1 entre un Espagnol et un Marocain moyens. Avec toutes les conséquences que cela allaient impliquer pour des pays géographiquement (et historiquement) enchevêtrés, les enclaves ibériques de Sebta et de Melilla se trouvant dans le territoire marocain.

Dans ce sens, ce qui paraissait tout à fait normal, en tous les cas, ne semblait poser aucun problème voilà 30 ans, est devenu tout à fait problématique depuis un peu plus de 10 ans, par la combinaison des écarts de croissance économique et sociale d'un côté, et de l'instauration du système des visas, de l'autre.

II. Principales évolutions ayant affecté les migrations irrégulières entre l'Afrique du Nord et l'Europe au cours des dernières années :

Les migrations irrégulières ont connu au cours des dernières années, et surtout durant les tout derniers mois de 2004, un certain nombre de changements quantitatifs et qualitatifs qui en déterminent aujourd'hui les contours essentiels, tout autant que pour la période à venir.

Quantitativement, l'impression qui prévaut au cours de l'année 2004 est celle d'un reflux relatif après la poussée des années antérieures. Un tel reflux s'est accompagné cependant d'une multiplication des voies de passage et d'une plus grande diversification dans l'origine des migrants.

Par ailleurs, le cadre aussi bien national, régional que international où s'effectuent les migrations, notamment irrégulières, a connu au cours des dernières années une tournure fondamentalement différente par rapport aux tendances enregistrées avant 2001.

Ainsi, alors même que le nombre de migrants irréguliers entre les côtes de la Méditerranée occidentale, entre le Maroc et l'Espagne, semble être sur le recul, surtout au cours des 2 dernières années, la question migratoire a connu des évolutions très marquées consistant notamment en:

- Une forte radicalisation
- Une forte imbrication entre migrations et terrorisme
- Une accentuation des risques

II-1/ Evolution du nombre de migrants irréguliers au cours des dernières années :

Sans que l'on puisse savoir exactement le nombre de migrants irréguliers parvenant à traverser la Méditerranée (aussi bien par les côtes marocaines que tuniso-libyennes) ou l'Atlantique, entre les côtes sud-marocaines et les Canaries, il apparaît, au vu des données fournies par les autorités espagnoles et marocaines, que le nombre de migrants en situation irrégulière arrêtés par les uns et par les autres a fléchi en 2004 par rapport à 2003, et ce en raison d'une plus grande étanchéité des voies de passage consécutive à une fermeté accrue des

⁷ Les autorités marocaines ont estimé à 40.000 le nombre de Marocains cherchant à émigrer annuellement vers l'Europe. Mission de la Commission européenne d'identification au Maroc sur la "Gestion des contrôles frontaliers". 2002

contrôles, côté marocain, et à l'entrée en plein exercice du Système intégré de vigilance extérieur espagnol (SIVE) installé dès 2002 au sud de l'Andalousie.

Ainsi, alors que les statistiques disponibles jusqu'en 2002, montraient, tel qu'indiqué au tableau ci-après, une augmentation continue du nombre de migrants arrêtés (et donc du nombre de migrants ayant réussi à "passer"), on a pu enregistrer au cours des premiers mois de 2004 une inflexion importante.

Tableau 4: Evolution du nombre de migrants arrêtés entre 1996 et 2000

Années	Arrestations par nationalité							
	Marocains		Algériens		Subsahariens		Autres	
1996	6.701	86,5	815	10,5	142	1,8	83	1,0
1997	5.911	80,4	1.050	14,2	113	1,5	274	3,7
1998	5.724	81,4	1.002	14,2	76	1,0	229	3,0
1999	5.819	81,0	661	9,2	148	2,0	550	7,6
2000	12.858	76,1	253	1,5	3.431	20,3	343	2,0

Source : Journal El País, 6 octobre 2002. Madrid, Espagne.

Tableau 5: Arrestations totales côté espagnol (toutes nationalités – voies maritimes)

Années	Voies maritimes	
	Détroit de Gibraltar	Îles Canaries
1993	4952	
1994	4189	
1995	5287	
1996	7741	
1997	7348	
1998	7031	
1999	7178	875
2000	16885	2.387

Dans ce sens, Le nombre d'immigrés clandestins arrêtés s'est élevé entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004 à 15.675 personnes contre 19.176 l'année précédente à leur arrivée sur les côtes de la péninsule ibérique par le détroit de Gibraltar ou aux Îles Canaries⁸.

Le nombre de "pateras" saisies s'élève à 740 en 2004 contre 942 en 2003, soit une baisse de 21 %. Eu outre, signe d'une plus grande vigueur, 283 responsables des embarcations qui ont servi pour la traversée ont été incarcérés, soit 26 % de plus qu'en 2003.

Les naufrages enregistrés en 2004 s'élèvent à 14 au total, soit un de plus qu'en 2003, mais le nombre de cadavres retirés de la mer (81) a chuté de 20 %. Le nombre de rescapés est également en baisse de 17 % (339), alors que le nombre de disparus (60) est deux fois moins important qu'en 2003.

⁸ Données publiées le 7 janvier 2005 à Madrid par le Secrétariat d'Etat espagnol à l'immigration. MAP. 7/1/2005. C'est dans ce sens que la Secrétaire d'Etat espagnole chargée de l'immigration avait souligné, fin décembre, l'importance des efforts déployés par le Maroc en 2004 pour freiner l'immigration clandestine ainsi que le renforcement "spectaculaire" de la coopération avec l'Espagne dans ce domaine.

Les mêmes données montrent, par ailleurs, que la traversée par l'Atlantique vers les Îles Canaries est désormais préférée au passage par le Détroit de Gibraltar – en raison notamment de l'entrée en "plein rendement" du SIVE dans les eaux du Détroit. Quelque 8.426 candidats à l'immigration clandestine ont été arrêtés à leur arrivée aux Canaries en 2004, soit moins de 10 %, mais la baisse est plus significative dans la zone du Détroit où le nombre d'étrangers interceptés (7.425) a chuté de plus de 26 %.

Autre signe significatif de la rigueur du SIVE, les Baléares font en 2004 leur apparition pour la première fois dans les statistiques de l'immigration clandestine en Espagne après l'arraisonnement d'une embarcation avec quatre personnes à bord.

Elle avait relevé que 400 filières de trafic d'êtres humains ont été ainsi démantelées et 26.000 tentatives d'immigration clandestines avortées, dont celles de 17.000 subsahariens, et ce dans des opérations menées à l'intérieur du Maroc

Par pays d'origine des migrants, 5.864 migrants clandestins arrêtés dans les eaux territoriales espagnoles entre janvier et septembre 2004 sont d'origine marocaine, 1.860 sont maliens, 1094 viennent de Gambie et 332 de Guinée (le reste : Côte d'Ivoire, 226 ; Ghana, 220 ; Soudan, 202 ; Libéria : 173 ; Mauritanie : 171 ; Nigeria : 163 ; Guinée-Bissau : 158 ; Inde : 146 ; plus des migrants de 34 autres nationalités)⁹.

En 2003, à la suite du développement des opérations de contrôle et de lutte contre l'immigration clandestine via les voies maritimes, le nombre d'étrangers arrêtés à l'occasion de tentatives d'entrée irrégulière en Espagne avait augmenté de 15,03 % par rapport à 2002, atteignant le chiffre de 19.176, contre 21.682 en 2002.

Les arrestations dans les eaux du Détroit ont été presque de même niveau : 9794 que celles enregistrées au large des Îles Canaries : 9.382¹⁰.

De leur côté, les autorités marocaines ont annoncé le 24 décembre 2004 que le nombre de "candidats à la migration clandestine" arrêtés au Maroc au cours de l'année 2004 a connu une forte baisse, aussi bien au nord du pays, que dans la zone saharienne, face aux Îles Canaries. Selon ces autorités "Les actions multiformes ont permis, durant l'année 2004, l'avortement de plus de 26.000 tentatives d'immigration clandestine, dont 4.989 dans la région du Sud du Royaume en face des Îles Canaries, ainsi que le démantèlement de 423 réseaux de trafic des êtres humains. Sur les 26.000 tentatives¹¹, 17.000 sont le fait de citoyens de pays subsahariens.

En comparaison avec l'année 2003, le renforcement des mesures de contrôle a permis la baisse de 26 % des tentatives d'immigration illégale vers la péninsule ibérique en général et de 44 % vers les Îles Canaries",¹².

Pour la seule région saharienne, les autorités chargées de la sécurité ont annoncé l'arrestation, au 15 août 2004 de 3.400 migrants clandestins, dont 2.744 originaires de pays sud-sahariens, 331 Asiatiques et 229 Marocains. Elles ont aussi annoncé le

⁹ Agence de presse espagnole EFE, le 10 octobre 2004.

¹⁰ Ministère de l'Intérieur espagnol, Délégation du Gouvernement pour les Etrangers et l'immigration. Balance 2003. Madrid

¹¹ La notion de "tentative de migration clandestine" signifie tout migrant subsaharien arrêté au Maroc en situation irrégulière (qu'il soit arrêté sur une embarcation ou en attente de départ). Pour les Marocains, cela indique toute arrestation d'une personne déjà embarquée sur une patera ou sur le point d'embarquer, comme cela concerne toute tentative visant la migration, comme par exemple tenter de s'infiltrer dans un port, ou sur une route menant à un port dans un véhicule (en général un canion) sensé y conduire. En outre, les mêmes personnes peuvent être arrêtées plusieurs fois la même. Chaque arrestation correspondra à une tentative.

¹² Agence de presse marocaine, MAP. Le 24 décembre 2004

démantèlement de 34 réseaux de trafic de personnes, dont 1 à 100% mauritanien et la destruction de 113 patéras.

Pour ces mêmes autorités, 90 % des immigrants étrangers arrêtés au Sahara viennent du nord du Maroc, à partir de la frontière algéro-marocaine (à 1.600 km de là) et une minorité vient de Mauritanie¹³.

Et, de fait, la gendarmerie de ce dernier pays a annoncé l'arrestation, au nord du Sahara mauritanien (à 300 km au nord-est de Zouérate), le 31 octobre 2004, de 52 migrants (dont 19 Ghanéens, 17 Maliens et 16 Gambiens). Ceux-ci ayant déclaré avoir payé 800 euro chacun pour être conduits dans la région de Layoune (capitale du Sahara) pour tenter de rejoindre les Îles Canaries¹⁴.

II-2/ Multiplication des voies de passage et plus grande diversification dans l'origine des migrants :

Tous les migrants, candidats au passage par voie maritime (aussi bien par le Détroit de Gibraltar que par les Îles Canaries) vers l'Espagne ne viennent pas d'Afrique. Ainsi, à titre d'illustration, et après de nombreuses arrestations en 2003 et 2004¹⁵ au Sahara, entre le Maroc et la Mauritanie, de migrants d'extrême orient (Bengalais, Indous, Pakistanais...) en partance pour les Canaries, il est apparu progressivement qu'une nouvelle composante est entrée 'en jeu', dans l'alimentation des flux de migration vers l'Europe. Cette nouvelle composante était le Front Polisario, qui dispute au Maroc le Sahara ex-espagnol.

Une telle supposition, avec toutes les implications qu'elle induit notamment au titre des dangers encourus par les migrants potentiels dans des zones de conflits, est devenue une réalité au cours de l'automne 2004, aux Nations Unies.

En effet, le rapport du Secrétaire général au Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la situation concernant le Sahara occidental, présenté à New York le 20 octobre 2004, pour prolonger le mandat de la force de paix internationale (MINURSO) dans la région, a relaté que :

“Le 3 mai 2004, le Front Polisario a informé la MINURSO qu'un groupe de 23 personnes en provenance du Bangladesh et de l'Inde avait été hébergé par ses forces militaires, à proximité du site de la Mission à Mijek. Le 2 septembre, il l'a également informée que 20 personnes en provenance du Pakistan avaient été découvertes à proximité du site qu'elle occupe à Tifariti. Les deux groupes ont affirmé qu'ils avaient été abandonnés dans le désert par leurs guides, lesquels leur avaient promis le passage en Europe. Les deux groupes sont actuellement hébergés par le Polisario. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prend actuellement des dispositions en vue de leur rapatriement via un pays voisin. On s'efforce aussi de mettre au point une approche coordonnée entre les parties, les pays voisins et les autres parties intéressées concernant ce qui semble être un phénomène croissant de migrations illégales vers l'Europe, à travers le Sahara occidental”.

Par ailleurs, tous les migrants accostant aux Îles Canaries ne viennent pas du Maroc, un exemple en est l'annonce le 15 octobre 2004, par les gardes-côtes espagnols de l'arrestation au large de Fuerteventura (Îles Canaries) de 176 migrants clandestins subsahariens sur un bateau en provenance de Guinée Bissau¹⁶.

De même, tous les passages par voie maritime de migrants irréguliers vers l'Europe, ne se font pas entre le Maroc et l'Espagne, mais se passent aussi entre la Libye et la Tunisie, d'un

¹³ Journal La Vanguardia, Barcelone, du 19 août 2004.

¹⁴ Al Ittihad Al Ichtiraki et Libération (Casablanca) du 2 novembre 2004.

¹⁵ Au cours du dernier week-end du mois de septembre 2004, 125 migrants clandestins ont été arrêtés à la frontière entre le Maroc et la Mauritanie. Parmi eux, il y avait 70 personnes d'origine indoue et bangladeshie. De même, le 29 novembre 2004, les garde-frontières espagnols ont annoncé avoir intercepté 39 ressortissants indiens et trois marocains qui se trouvaient à bord d'une embarcation de fortune à 5 kilomètres au large de Fuerteventura, une des Îles de l'archipel des Canaries.

¹⁶ Agence de presse espagnole EFE. 16 octobre 2004.

côté, et l'Italie, de l'autre. Ainsi, au cours de l'été 2004, l'Île italienne de Lampeduza a reçu un flot continu de migrants en provenance d'Afrique du Nord (dont des Tunisiens, des Algériens, des Marocains, des Egyptiens et autres autres Africains du sud du Sahara, notamment). Le nombre de ceux-ci a atteint, fin septembre 2004, plus de 9.000 migrants alors qu'il ne s'était élevé qu'à 6.500 migrants irréguliers en 2002 et 6.000 en 2003.

L'apparition de la libye, pays peu peuplé et riche en pétrole (où résident depuis de longues années plus de 2 millions d'immigrés du Sud du Sahara, et plusieurs milliers de Marocains, de Tunisiens, et autres Egyptiens) comme "nouveau pays de transit" est à considérer en rapport avec la volonté de l'Etat libyen et toutes les initiatives qu'il a prises au cours de l'année 2004 pour réintégrer la communauté internationale¹⁷. Les migrants se trouvant en Libye y ayant accédé d'abord pour y travailler, conformément à la volonté exprimée en de nombreuses circonstances par les autorités de ce pays (et notamment pour réagir à "la passivité arabe" face aux sanctions américaines qui lui ont été appliquées entre 1986 et ébut 2004).

II- 3/ Autres évolutions qualitatives

II-3-a. Une radicalisation de plus en plus marquée.

Une telle radication apparaît à travers, notamment :

- Des lois sur les étrangers plus restrictives.

La loi marocaine, adoptée à l'unanimité du parlement à la suite des attentats de Casablanca (du 16 mai 2003) et publiée en novembre 2003 (suivie dès le mois de février 2004 par une loi tunisienne sur le même sujet) en est une parfaite illustration, qui indique un retournement total de tendance, dans tous les cas, au niveau de l'approche législative et réglementaire de l'un des pays de migration de transit les plus importants au Maghreb

La constitution (reconstitution) du cadre législatif se fait parallèlement à une criminalisation progressive des migrations (plus forte imbrication de la criminalité organisée) où les services de sécurité sont devenus des interlocuteurs et des décideurs importants. C'est notamment dans ce sens qu'il faut comprendre la "Convention de financement relative à la gestion des contrôles frontaliers entre le Maroc et l'UE" signée, le 20 décembre 2004, et portant sur un programme de "gestion des contrôles frontaliers", côté marocain, doté de 40 millions d'Euros.

Ce programme, intégré par l'UE, aux différents projets MEDA 2002-2004 s'articule autour de 4 composantes à savoir, l'appui institutionnel, la formation, la sensibilisation et l'équipement.

Les 2 premières composantes, ainsi que la quatrième, ciblées par ce programme (la composante "appui institutionnel" qui consiste en la consolidation de l'aspect opérationnel de la Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières, de l'Observatoire de la migration et des Comités locaux et la composante formation, destinée à la mise en place des programmes de formation au profit des Unités en charge de la lutte contre la migration clandestine) sont tout particulièrement destinées à rendre plus étanches les frontières marocaines aux migrations irrégulières, en mettant à la disposition des forces de sécurité déployées par le Maroc des équipements de haute technologie, de surveillance et de contrôle¹⁸.

¹⁷ La Libye, où une délégation de l'Union européenne inspectait début décembre 2004 des camps où sont regroupés des migrants "irréguliers" dans la plupart des grandes villes libyennes, déclarait (le 16 décembre 2004) par la voix de son président "qu'elle ne serait pas le gendarme de l'Europe en Afrique" en demandant par la même occasion la réunion "d'une conférence internationale sur les migrations en Afrique".

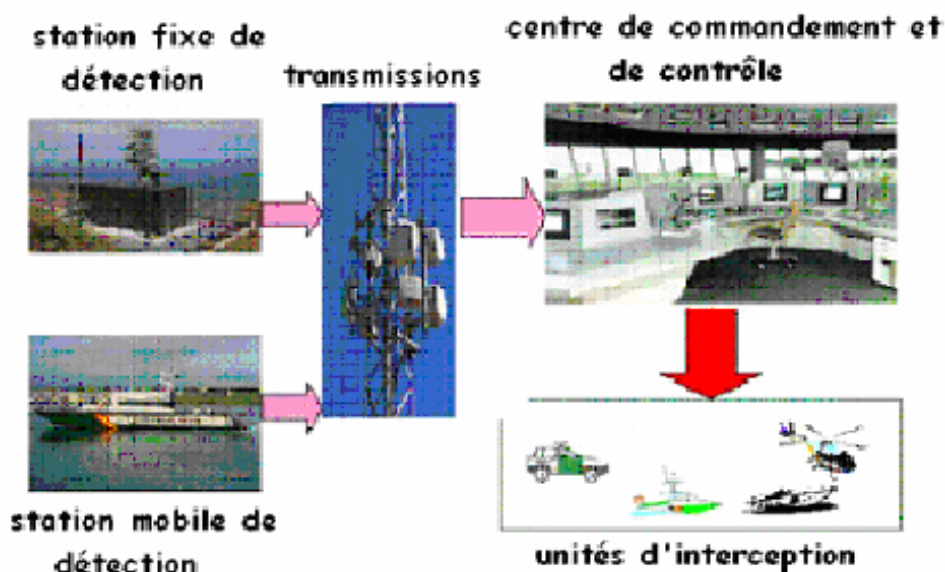
¹⁸ Les équipements retenus dans le cadre de ce programme seront constitués de moyens mobiles de détection (radars), d'observation et d'identification (caméras infrarouges), de détection de passage (senseurs électromagnétiques, sismiques ou acoustiques), de transmission (moyens fixes, mobiles et portatifs), de surveillance (jumelles), d'intervention (véhicules 4x4 et deux roues), de transport (camions 4x4) et de secours. Ces équipements seront organisés en Unités Mobiles Opérationnelles (UMO). Agence marocaine de presse, MAP. 20 décembre 2004.

- Une approche sécuritaire renforcée, dont les pourtours apparents sont, des deux côtés de la Méditerranée, des actions terrain symboliques ou presque d'ordre militaire, et un discours de plus en plus musclé, relais d'opinions publiques chez qui l'inquiétude a tendance à prendre la place d'une tolérance qu'elles semblent presque regretter à présent:

Pour les actions terrain, il y a lieu de relever:

a/ La mise en place, entre Tarifa et Cadix, dans le sud de l'Espagne, du Système intégré de vigilance extérieure (SIVE). Entamé en 2002, ce système devra être complètement installé en 2008. Avec un coût global de 260 millions d'euro, et doté de moyens quasi-militaires – voir présentation ci-après -, il devrait permettre selon ses concepteurs de rendre les côtes sud-espagnoles (et sud-européennes) infranchissables aux migrants irréguliers.

MODE OPERATOIRE DU SYSTEME



Source : Financial Times (Allemagne); 22 octobre 2004.

SIVE - Distribution des moyens 2004

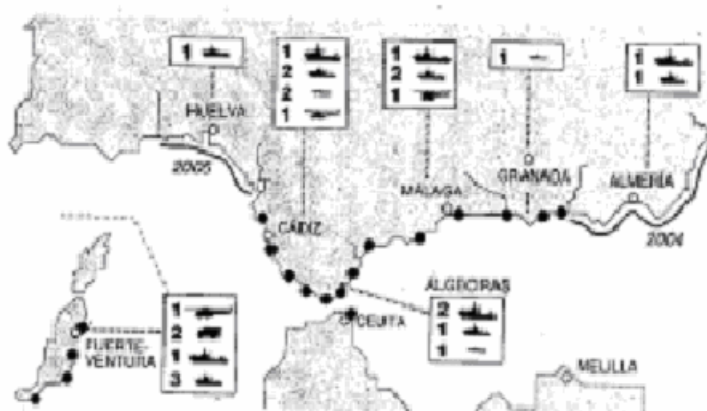


Tableau 6 : Evolution des moyens du SIVE entre 2004 et 2008

	2004	Fin 2005	Fin 2008
Stations fixes	18	25	25
Unités mobiles de vigilance	2	13, en 2006	
Patrouilleurs haute mer ; + de 30 m	3	14	16
Embarcations moyennes à grande vitesse	9	33	44
Patrouilleurs légers	5	11	11

Source : Journal El País (Madrid). N° daté du 11 octobre 2004

Et de fait, dans un documentaire de la Télévision marocaine 2M – diffusé au début de l'année 2005, un officier de la Gardia Civil espagnole, chargé de la surveillance des côtes canariennes, a affirmé que 95 % des migrants irréguliers s'aventurant dans les eaux espagnoles couvertes par le SIVE sont arrêtés, les 5 % qui y échappent meurent.

II-3- b/ La constitution de patrouilles communes maroco-espagnoles (dès début 2004 dans le Détroit de Gibraltar et à partir du 15 novembre 2004 au large de l'Atlantique, entre les côtes marocaines et les Îles Canaries)

II-3-c/ L'annonce (le 10/11/2003) à Rabat de la mise en place d'une Direction de la migration et de surveillance des frontières. Cette direction semble avoir été déléguée à la Direction de surveillance du territoire (DST) qui paraît avoir pris en charge essentiellement les réseaux de "trafiquants de migrants".

II-3-d/ Le renforcement des contrôles aux ports et aéroports européens, dans ce sens, la police espagnole a annoncé, début novembre 2004, qu'elle allait affecter quelque 300 agents supplémentaires au contrôle des frontières et à l'expulsion des clandestins. Une nouvelle unité centrale des expulsions et rapatriements regroupant 103 fonctionnaires va être créée, tandis que 130 nouveaux policiers seront répartis dans les centres d'internement pour sans-papiers du pays et 90 autres affectés à l'aéroport de Madrid¹⁹. L'Unité centrale des expulsions et rapatriements sera chargée de coordonner les centres d'internement pour étrangers, de contrôler les clandestins purgeant des peines de prison, de rapatrier les mineurs étrangers et d'exécuter les décisions judiciaires d'expulsions. 130 policiers seront en outre déployés dans les centres d'internement pour clandestins, dont 50 au port d'Algésiras, où sont regroupées les personnes originaires de pays subsahariens entrées en Espagne à partir de Sebta et Melilla ainsi que de l'archipel des Canaries.

II-3-f/ Les actions de refoulement immédiat entreprises par les autorités italiennes à l'encontre des migrants arrivés sur l'Île de Lampedusa au cours du mois de septembre 2004.

Au niveau du discours, on peut citer, par exemple, le Ministre français de l'Intérieur lorsqu'il a relevé la lutte contre l'afflux de migrants clandestins au rang d'"enjeu républicain" qui demande à être renforcé, en fixant l'objectif de 20.000 reconduites aux frontières en 2005 contre environ 15.000 en 2004²⁰.

A ce niveau également, on peut reprendre la déclaration du Ministre espagnol du travail, faite le 2 janvier 2005, selon laquelle le Maroc (qui a adopté une loi sur les migrations très

¹⁹ A précisé à l'Agence France presse un porte-parole de la police espagnole. AFP, 5 novembre 2004.

²⁰ L'Express, Paris, semaine du 25 novembre 2004 et le Figaro, Paris, le 25/11/2004.

restrictive, qui contribue à des patrouilles communes avec l'Espagne, ou qui a transformé progressivement son principal port pour voyageurs – Tanger, en l'occurrence – en véritable site militaire, etc...) ‘‘a accru sa coopération. Cependant, nous continuons de penser qu'il doit l'augmenter davantage. Le gouvernement espagnol va être plus exigeant sur ce point’’. Cela tout en rappelant que le trafic d'immigrants clandestins provenant des côtes africaines, essentiellement marocaines, a diminué en 2004 par rapport aux deux années précédentes²¹.

On peut aussi citer, dans le même, et suite aux différents événements que la Hollande a vécus à la suite du meurtre du cinéaste hollandais, Théo Van Gogh, le 2 novembre 2004, une enquête d'opinion selon laquelle 40% des Néerlandais souhaiteraient que les 900.000 musulmans du pays (dont la plus grande partie est constituée de Marocains, et de Marocains naturalisés hollandais) sur 16 millions d'habitants que compte le pays, ne "se sentent plus chez eux". Alors que, pour 80% des Hollandais, des mesures plus dures doivent être prises pour l'intégration des immigrés, l'assassinat par un musulman extrémiste étant pour certains la preuve de l'échec de la politique d'intégration multiculturelle des Pays-Bas²².

II- 4/ Une forte imbrication entre migrations et terrorisme.

Cette imbrication a été d'abord liée aux attaques terroristes contre les Etats-Unis (New-York, Washington, 9/11/2001), contre le Maroc (Casablanca, 16/5/2003) et contre l'Espagne (Madrid, 11 mars 2004).

Elle est désormais aussi liée (d'une autre façon) aux événements que vit la Hollande depuis le début du mois de novembre 2004.

De fait, les migrations d'une façon générale, et entre l'Afrique et l'Union européenne en particulier, ont pris une tournure beaucoup moins ‘‘anodine’’, en devenant soumise à une approche beaucoup plus politique et sécuritaire depuis 2001.

Les contrôles des migrants sont devenus aussi, implicitement, des contrôles contre les terroristes (et aussi les trafiquants de drogue) d'autant que la quasi totalité des personnes impliquées dans les attaques contre les Etats-Unis d'Amérique et contre l'Espagne étaient d'origine étrangère (Saoudiens, en majorité, dans le cas des EUA, et Marocains, pour la plupart des exécutants directs, dans le cas de Madrid).

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre également les interventions des forces de sécurité algériennes, aidées par la logistique américaine et celle de l'OTAN, aussi bien aux frontières sud de l'Algérie, qu'à la frontière de ce pays avec le Maroc²³.

II- 5/ Une accentuation des risques

- Les migrations se font désormais essentiellement à travers des ‘‘trafiquants de personnes’’ de plus en plus déterminées. Ceux-ci semblent aussi avoir augmenté le prix qu'ils demandent aux migrants comme ils paraissent vouloir prendre moins de risques pour eux-mêmes. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le fait qu'ils laissent les migrants partir seuls sur les embarcations qu'ils leur fournissent (voir encadré sur le migrant-type) et qu'ils prennent beaucoup de temps pour préparer les ‘‘traversées’’. Ainsi les préparatifs pour la tentative de transbordement qui a fini par un drame, début octobre 2004 (voir ci-après) sur les côtes tunisiennes, a commencé dès le mois de mai 2004 au Maroc.
- Les coûts humains sont aussi de plus en plus élevés: Îles Canaries (32 noyés le 12 août 2004 – bateau transportant 41 personnes; 7 noyés, le 12 novembre 2004, 15 noyés le

²¹ Agence France Presse (AFP). 2 janvier 2005.

²² AFP. 10 novembre 2004.

²³ Le Maroc a été informé au début du mois de novembre 2004 par les autorités algériennes de mouvements de troupes à ses frontières pour faire face aux différents trafics qui s'y déroulent, et notamment pour réduire les flux migratoires entre les deux pays. Hebdomadaire en langue arabe Assahifa (Casablanca) du 17 novembre 2004.

23 décembre 2004); Côtes tunisiennes (2/3 octobre 2004, 65 noyés sur 75 personnes à bord d'une embarcation en partance pour l'Italie), Détroit de Gibraltar (25 Octobre 2003, 37 noyés marocains)...

II- 6/ Un passage progressif du bilatéralisme au multilatéralisme.

La tendance aujourd'hui, et depuis le Traité d'Amsterdam de 1999, est que plus aucun volet des questions migratoires ne soit traité bilatéralement entre un pays de l'UE et un pays tiers. Ceci a été confirmé par l'adoption de l'Agenda de la Haye en novembre 2004.

Parallèlement, de nouvelles demandes (initiatives) européennes se sont exprimées dont celle d'installer sur des pays de transit, à l'extérieur de l'espace européen, des Centres de transit ou camps de tri ou guichets d'accueil

En réalité, il y a eu passage du concept de "frontière unique" à instaurer par les pays de transit/départ (et fondé sur une approche élastique des frontières maghrébines), aux centres de transit (centres de concentration, guichets d'information...).

L'approche frontière-unique a consisté, selon différentes demandes de l'UE, pour les pays du Maghreb à :

- Mieux contrôler et réduire les sorties à partir de leurs territoires vers le nord
- Essayer de garder le plus de migrants clandestins subsahariens sur leurs territoires
- Mieux contrôler et réduire les entrées par leurs frontières sud.

De là, l'impression qui s'installe, pour une partie de l'opinion publique maghrébine, d'une espèce de volonté inavouée d'enclavement du Maghreb sur le plan humain, puis, à défaut, l'idée de création de Centres d'accueil à ses frontières sud.

Cette idée remonte, dans les faits, au début des années 1990, lorsqu'en 1991, Les ministres européens chargés de l'immigration avaient adopté (le 30 novembre) la notion de « pays tiers sûr » : les demandeurs d'asile tentant d'entrer dans le territoire de l'Union en provenance de l'un de ces pays lui sont renvoyés sans que leur demande soit même examinée. En déclarant « sûrs » les pays d'Europe centrale et orientale, l'UE avait voulu se doter d'un « cordon sanitaire » le long de ses frontières à l'Est. Dans cette stratégie, les pays situés à l'est et au sud de l'Europe devaient remplir une double fonction. D'un côté, il leur était demandé de contenir l'immigration en modernisant leurs techniques de contrôle aux frontières grâce à l'aide technique et financière de l'UE. Ils deviennent des « Etats tampons », responsables de l'accueil des demandeurs d'asile, et fortement incités à conclure avec les Quinze des accords les contraignant à réadmettre les immigrés illégaux. De l'autre côté, aux termes d'accords signés avec l'UE, ces pays constituent un gisement de travailleurs temporaires à faible coût²⁴. Et au mois de juin 2003 au sommet de Thessalonique, le Conseil de l'Union européenne – alors même qu'une partie des anciens "pays tampons" de l'est allaient accéder à l'UE, en mai 2004 - reportait, sans la repousser explicitement, une proposition britannique d'installer des centres de traitement des demandes d'asile au-delà des frontières européennes.

Aujourd'hui, le projet "d'externaliser" la procédure d'asile européenne semble revenir en force avec l'initiative italo-allemande rendue publique au mois d'août 2004. Sous le nom de «portails d'immigration», il s'est agi pour les ministres de l'Intérieur allemand et italien, de créer une «institution européenne» chargée de faire le tri parmi les demandeurs d'asile et les migrants "économiques" dans des camps situés hors des frontières de l'Union.

Soutenue de nouveau par l'Allemagne et l'Italie, notamment lors de la rencontre de ministres de l'intérieur de l'Union européenne à Florence, le 25 octobre 2004, cette option a été formellement refusée par les gouvernements espagnol et français. Comme elle l'a été – tout au moins au niveau des discours - par les Libyens, les Tunisiens, les Algériens, puis, enfin,

²⁴ Le Monde Diplomatique. Janvier 1999.

par le Maroc (dans une déclaration du Ministre marocain de l'intérieur devant le parlement le 14 décembre 2004)²⁵.

Pour le Ministre français des affaires étrangères, en particulier, la France est opposée à l'idée d'établir des centres de ce type en dehors de l'Union européenne, parce que cela "créerait une sorte de premier filtrage des candidats à l'immigration et à l'asile".

Dans les faits, en plus de constituer un appel à la migration illégale, de concentrer les flux d'immigration illégale dans des lieux sans aucune capacité d'accueil et de favoriser des filières délictueuses qui tireraient davantage de profits des trafics de personnes en situation précaire, la proposition de mettre en place ces centres paraît poser plus de questions²⁶ qu'elle ne donne de réponses, et apparaît surtout, du côté de l'opinion publique des pays du Maghreb comme une tentative de l'Europe de se "défausser" de la question migratoire à partir des pays d'Afrique subsaharienne et d'en faire supporter le poids politique et social par les Etats maghrébins. Ce serait alors à eux d'assurer la protection des frontières extérieures sud de l'Europe (là où les écarts de revenus et de croissance sont les plus importants vis-à-vis des populations européennes) et, surtout, d'être vus en conséquence comme des gendarmes par toute l'Afrique au sud du Sahara.

III - Quoi faire, par qui et comment?

Toutes les évolutions quantitatives et qualitatives constatées au cours des derniers mois montrent bien que toute intervention crédible, pour réduire l'ampleur du phénomène migratoire à moyen et long terme, et en limiter, à court terme, les effets négatifs de toutes natures que subissent aussi bien les pays de départ que les pays d'accueil et les migrants eux-mêmes tout au long du processus migratoire, doit s'articuler, dans un cadre de responsabilité partagée²⁷, autour d'un ensemble de volets - sécuritaire certes, mais aussi économiques et sociaux - et doit être conduite d'abord au niveau des pays de départ.

En premier, pour qu'il y ait des résultats concrets sur le terrain, en termes de réduction de la pauvreté, d'accroissement de l'emploi, de relèvement du niveau éducatif de la population, d'amélioration du cadre de vie, d'installation de la sécurité et de la stabilité, il y a un besoin impérieux de renforcement du partenariat euro-méditerranéen et d'une approche concertée, plus dynamique et volontariste, entre groupes régionaux d'Afrique - Maghreb et Afrique subsaharienne - et l'Union européenne (en plus, dans une perspective plus globale) du Japon, des Etats Unis d'Amérique, des organismes des Nations Unies spécialisés dans le

²⁵ Le gouvernement marocain s'est déclaré mardi (14/12/04) opposé à l'idée de créer, au Maghreb, des centres de rétention pour les clandestins originaires de pays d'Afrique sub-saharienne qui tentent de gagner l'Europe, a déclaré le ministre de l'Intérieur, Mostapha Sahel. "Le Maroc n'est pas convaincu de la création de ces centres de rétention dans les pays maghrébins" comme le suggèrent certains pays européens, a dit le ministre, en réponse à une question devant le parlement marocain. "L'approche doit être économique dans le cadre d'un partenariat avec les pays subsahariens", a ajouté M. Sahel. Dépêche de l'Agence France Presse (AFP), le 14 décembre 2004.

²⁶ Parmi celles-ci, Qui les dirigerait? Qui les financerait et comment? Comment y acheminer les migrants? Quelles règles de droit y seraient appliquées? Comment y procéder au "tri"? Que faire des migrants qui ne seraient pas retenus? Combien de temps devraient-ils y rester? Que faire de ceux qui n'y passeraient pas? Et, enfin, pourquoi installer ces centres au sud du Maghreb?

²⁷ Où le rôle le plus important serait d'abord assuré, sur le plan financier, par les pays les plus riches - Ceux pour qui les migrations irrégulières constituent un "problème" politique et social, mais qui sont, par ailleurs, ceux qui tirent le plus de profit d'autres types de migrations, dont celle des personnes de qualifications supérieures. Au demeurant, la décision prise par le G7, début juin 2005, d'annuler 40 Milliards de dollars américains de dette vis-à-vis de 18 pays parmi les plus pauvres du monde, dont certains sont parmi les principaux pays de départ de migrants d'Afrique constitue une très bonne nouvelle à ce sujet, pour peu qu'elle soit accompagnée de réformes institutionnelles, politiques et démocratiques d'ordre interne.

développement et des instances financières internationales, notamment le FMI et la Banque mondiale).

Cette approche devrait, plus particulièrement, être conduite par les ensembles aujourd'hui les plus directement concernés par les migrations et les problèmes de développement en Afrique. Il s'agit de l'Union européenne et du Maghreb, en tant que groupes politico-économiques, en plus de l'ensemble des pays subsahariens de départ.

Les problèmes posés et les populations concernées à l'heure actuelle et dans les années à venir sont tels qu'il y a besoin d'une Conférence euro-africaine pour discuter les fondements d'un cadre multilatéral de dialogue et de coopération entre l'Union européenne et les pays du Maghreb et les principaux pays de départ de migrants illégaux d'Afrique sub-saharienne.

Cette conférence devrait viser, normalement, l'institution d'un « partenariat politique et de sécurité », à l'image de ce qui a été convenu en 1995 entre l'Union européenne et pays du sud de la Méditerranée, pour faire face à court et à moyen termes au flux de migrations illégales, mais elle devrait surtout aborder le long terme en instituant un « partenariat économique et de développement » seul en mesure de réduire les pressions migratoires dans un continent bientôt peuplé de plus d'un milliard de personnes.

Ce partenariat euro-africain, vu l'urgence des problèmes posés par les migrations illégales à l'heure actuelle et vu l'ampleur qu'elles peuvent atteindre dans les années à venir, doit être fondé sur une volonté politique forte et sur un engagement économique réel, pour lutter contre la pauvreté et asseoir le développement, dans les régions les moins nanties de l'Afrique subsaharienne.

Plus spécifiquement, la création d'emplois au Maghreb à un niveau significatif réduirait la pression migratoire à partir de cette région. Cela conduirait, en particulier, à l'atténuation des flux de migration irrégulière, ce qui réduirait autant la présence de réseaux illégaux organisant cette migration, et permettrait la disparition de cet élément qui représente un facteur d'appel important des migrations irrégulières à partir des zones subsahariennes. La diminution du nombre de migrants irréguliers et légaux à partir des différents pays du Maghreb, comme cela s'est réalisé progressivement depuis le début des années 1980 pour des pays comme le Portugal et l'Espagne, et depuis le milieu des années 1970 pour l'Italie - qui n'ont commencé à se développer véritablement que grâce à leur intégration à l'Europe et aux ressources qu'ils en ont retirées pour développer les régions les plus attardées de leurs territoires - permettra subséquemment de "libérer" une plus grande place aux migrants d'Afrique subsaharienne dans les différents pays européens qu'ils cherchent à atteindre.

Ces politiques ont cependant besoin, pour être enclenchées et pour durer, de l'appui et du support des pays riches, destinataires et fortement concernés par toutes les formes de migrations, notamment de l'Union européenne. Comme elles ont besoin d'être initiées dans les principales zones subsahariennes de départ des migrants clandestins.

A/ Que peut faire le Maroc en matière de migration de transit

- Plus grande ouverture des institutions de formation marocaines aux étudiants en provenance d'Afrique subsaharienne : Le Maroc (comme le reste du Maghreb) n'est pas - pas encore ! - un espace de richesse en mesure de recevoir une population étrangère dans des proportions significatives; c'est, aujourd'hui, une zone de chômage, et encore d'émigration. Il peut, cependant, et dès à présent, augmenter progressivement et dans des proportions importantes l'accueil d'étudiants et autres jeunes d'Afrique subsaharienne pour les former dans ses universités et ses établissements de formation professionnelle, aussi bien publics que privés. Cela donnerait à ces "migrants pour études" la capacité de s'intégrer beaucoup plus facilement, et de façon plus profitable, dans le marché de l'emploi dans les pays de transit, les pays d'immigration potentiels et leurs propres pays. Le système éducatif marocain soit être plus ouvert aux étudiants venus d'Afrique subsaharienne dont il

peut accueillir, sans difficultés majeures, entre 10 et 15.000 annuellement, soit quelque 5% des effectifs étudiants aujourd'hui dans les Universités et autres centres de formation marocains. Un tel objectif doit procéder d'une décision politique, fondée sur un engagement d'ouverture des structures de formation marocaines. L'effet nombre doit être atténué en veillant à ce que ces étudiants soient disséminés dans toutes les structures universitaires à travers le pays. Dans cette perspective, également, encadrer cet accueil par des accords globaux avec les Etats concernés. Accords ciblant, notamment, les disciplines/formations pertinentes vers lesquelles seraient orientés les étudiants bénéficiaires, les modalités de financement de la scolarité de ces étudiants (un apport ici de l'aide publique au développement serait de la plus grande importance), ainsi que l'inclusion de clauses de retour pour servir dans les pays de départ. Les pays européens d'accueil d'étudiants africains pourraient fonder une partie de leur coopération scientifique et universitaire sur ces accords d'échanges d'étudiants, notamment en termes d'envoi d'enseignants à titre gracieux, pour les spécialités où il y aurait des manques, d'études doctorales, ou de financement de projets de recherche impliquant plusieurs pays africains. Une telle coopération doit être fondée sur une simplification des procédures d'octroi des visas, dans la perspective de renforcer la perception d'une certaine liberté de mouvement, garant d'une plus grande mobilité, c'est-à-dire d'une perspective qui laissent aux postulants éventuels à la migration d'autres choix que celui de l'installation définitive hors de leurs pays de naissance.

- Une meilleure prise en charge sanitaire et humaine des migrants irréguliers : Cette prise en charge concernera plus particulièrement les femmes et les enfants. Elle ciblera aussi les affections que les migrants contractent tout le long de leur chemin migratoire. Il y a ici besoin pour le Maroc d'ouvrir davantage ces centres de soins à ces populations, d'y améliorer l'accueil, et de recourir le cas échéant au support d'organismes des Nations Unies tels que l'OMS, le FNUAP ou le PAM. L'intervention d'ONG humanitaires telles que Médecins sans frontières doit être facilitée. Eviter de donner un quelconque rôle de supervision "sécuritaire" aux personnels médicaux, et ne plus permettre le recours aux agents de la Protection civile pour des tâches qui relèvent des forces de sécurité.
- Besoin d'un cadre maghrébin de suivi et de gestion (socio-économique et humaine des migrations) : Le Maroc (comme le reste du Maghreb) n'est pas - pas encore ! - un espace de richesse en mesure de recevoir une population étrangère dans des proportions significatives; c'est, aujourd'hui, une zone de chômage, et encore d'émigration; la question de l'accueil de migrants étrangers, subsahariens en particulier, se posera tout normalement lorsque son économie permettra la création d'un nombre d'emplois suffisants pour sa population propre. Ce constat n'empêche pas, que dès à présent un cadre adéquat pour gérer les flux de migrations de transit soit trouvé, dans un cadre maghrébin, en prenant en considération une approche globale, c'est-à-dire, en insistant dans les débats liés à ce dossier sur les volets économiques, sociaux et humains, en plus des considérations purement sécuritaires.
- Renforcement et précision des rôles de l'Observatoire des migrations : rattacher l'Observatoire des Migrations à un organisme public moins marqué sur le plan sécuritaire, ou en faire un institut autonome. En faire véritablement, en y intégrant des chercheurs (sociologues, économistes, juristes et spécialistes des relations internationales, notamment) un instrument de connaissance portant sur le phénomène migratoire, et aussi lieu de propositions. Ouvrir cet observatoire à l'expertise internationale, et en faire également une instance pour proposer des actions de

partenariat et de développement régional, en impliquant des financements multilatéraux.

- Mise en place d'un cadre de partenariat régional : Procéder, dans ce cadre, à une revue des actions et mesures de partenariat et de coopération régionale décidées/convenues avec divers pays au sud du Sahara. Analyser en quoi ces actions ont été (ou n'ont pas été) des succès, et leur redonner une autre consistance, en y appliquant d'autres pays, et aussi d'autres modes et d'autres sources de financement, avec la mise en place d'autres mécanismes de suivi et de contrôle de la réalisation, et aussi d'analyse des retombées économiques et humaines.
- Recherche, à l'international, d'une plus grande et plus efficiente intervention du système des Nations Unies, en particulier : La situation des pays du Maghreb n'est pas tout à fait celle des pays au sud du Sahara, mais c'est un espace qui est encore loin d'une zone de prospérité. Et ce qui démontre le plus que le Maghreb, avant de pouvoir recueillir durablement des migrants d'autres pays doit d'abord pouvoir restreindre l'émigration de ses propres habitants, réside bien dans la situation de ses différents marchés de l'emploi, et surtout dans la structure du chômage sur ces marchés. En outre, une plus grande implication de certains organismes des Nations Unies, tels que l'OMS, le BIT, le PNUD, le FNUAP ou la FAO, en plus d'ONG humanitaires, serait de la plus grande utilité pour les migrants et pour les Etats/villes qui les hébergent. Des procédures d'intervention pertinentes doivent être trouvées en ciblant trois niveaux :
 - * Celui des autorités administratives centrales et régionales.
 - * Autant que c'est possible, celui des collectivités locales élues, qui disposeraient d'une plus grande flexibilité en rapport avec ce type d'intervention
 - * Et, enfin, celui des ONG et associations de la société civile, plus particulièrement celles qui sont impliquées dans des actions de développement.

Au delà, la résorption des migrations clandestines à partir des pays du Maroc (et du Maghreb) ne peut être menée que grâce à l'encouragement et à la mise en œuvre de politiques économiques et sociales productives de richesses et créatrices d'emplois.

La création d'emplois à un niveau significatif réduirait la pression migratoire à partir du pays. Cela conduirait, en particulier, à l'atténuation des flux de migration irrégulière, ce qui réduirait autant la présence de réseaux illégaux organisant cette migration, et permettrait la disparition de cet élément qui représente un facteur d'appel important des migrations irrégulières à partir des zones subsahariennes.

B/ Que peuvent faire ensemble, le Maghreb et l'UE dans les pays de départ?

Parallèlement, faire face à la pauvreté et au déclin de l'Afrique, pour réduire les migrations irrégulières à partir de ce continent autrement que à travers les options sécuritaires, implique de tester toutes les formules permettant **de créer des activités productives, génératrices** d'emplois et de richesses, en particulier à travers :

- Ciblage de zones d'intervention prioritaires : Cibler de façon précise les zones/régions où il est possible d'intervenir avec le maximum d'efficacité. Procéder à l'identification de ces zones et cerner les déficits essentiels qui les caractérisent. Faire un état des intervenants possibles et des options qu'il serait raisonnable de retenir
- Renforcement de la coopération décentralisée : Recourir, de préférence, à la coopération décentralisée, c'est-à-dire accorder la prééminence, dans les différentes interventions, aux collectivités locales, aussi bien celles qui relèvent d'une organisation moderne que de communautés traditionnelles, moins sujettes à des questionnements sur l'absence de démocratie ou sur la corruption, par exemple.

- Renforcement du rôle des ONG de développement : Reconnaître aux ONG de développement qui ont fait leurs preuves le statut d'associations d'utilité publique. Renforcer leurs structures et moyens d'intervention par des actions de formation et par la mise à leur disposition des expertises adéquates en fonction des projets où elles se seraient engagées. A ce niveau, instaurer un cadre fiscal et incitatif de nature promouvoir des projets de développement dans les zones les plus affectées par la pauvreté, des déficits importants en ressources naturelles ou en infrastructures de base.
- Ciblage documenté de projets et couplage projet/région : Procéder, en concertation avec la population et/ou la collectivité locale concernée, au choix des projets à réaliser, en tenant compte des différentes situations locales et des moyens qu'il est possible de mobiliser au niveau de la communauté ciblée. Cibler chaque projet sur une région bien déterminée en tachant de concentrer ses retombées sur une communauté particulière pour que les premiers effets atteignent un seuil critique qui doit servir comme référence en vue d'entamer un projet similaire dans un espace géographique mitoyen, et ce en créant de proche en proche des effets de propagation et d'émulation.
- Accompagnement des projets par des actions de formation : Accompagner tout projet d'actions de formation et de conscientisation des différents intervenants, aussi bien au niveau des donateurs et prestataires de services que des bénéficiaires. Cibler chaque projet sur une région bien déterminée en tachant de concentrer ses retombées sur une communauté particulière pour que les premiers effets atteignent un seuil critique qui doit servir comme référence en vue d'entamer un projet similaire dans un espace géographique mitoyen, et ce en créant de proche en proche des effets de propagation et d'émulation. Considérer la formation comme l'une des bases de réussite de tout projet, en accompagnant toute action de développement d'un effort d'alphabetisation de base et d'apprentissage pour les différents métiers auxquels elle doit faire appel.
- Donner une place particulière aux femmes et aux jeunes : Porter une attention particulière, dans toute action, aux femmes et aux jeunes. Les femmes qui doivent considérées comme des agents essentiels, et les jeunes, parce qu'il s'agit de créer chez eux la volonté de réussir et de gagner leur vie autrement qu'en pensant seulement à cette "fuite en avant" que représente la migration
- Harmonisation des interventions pour en relever les seuils critiques : Harmoniser, dans les régions/zones d'intervention, les actions des différentes organismes/institutions publics pertinents. Assurer le suivi de ces interventions et faire en sorte que leurs retombées se fassent directement sentir auprès des populations concernées. Les agences de développement relevant du système des Nations Unies auraient un grand rôle à jouer à ce niveau. L'action de celles-ci doit cependant se faire en complète coordination entre les différents intervenants locaux (publics et privés) et les partenaires internationaux, pour en relever l'efficacité et en améliorer les effets sur les populations ciblées. Des interventions isolées dans l'espace et unidimensionnelles n'auront aucune portée pratique. Elles seraient simplement sources de dépenses inutiles et, surtout, de désillusion.
- Réaffectation et renforcement des fonds alloués à l'aide publique au développement: Faire en sorte que ces fonds soient utilisés en rapport avec les objectifs précités. En assurer un suivi précis des déboursments et des réalisations sur le terrain. Réduire, autant que possible, les dépenses liées à la gestion de ces fonds, y compris en faisant plus de place aux actions terrain, qu'aux réunions protocolaires. Instituer à ce niveau, entre autres, des possibilités d'interagir sur des actions/projets en cours par l'usage des technologies modernes d'information et de communication.

Bibliographie sommaire et sites utiles :

- *Lucile Barros, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares, Pablo Ruspini, ‘‘L’immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc’’; Genève, ILO, 2002.
- *Commission européenne, Programme Meda-Maroc, ‘‘Gestion des Contrôles Frontaliers ’’, Mission d’identification au Maroc, Juillet-Octobre 2002.
- *Comité catholique contre la faim et pour le développement, ‘‘Dettes & développement, plateforme d’information et d’action sur la dette des pays du sud, rapport 2001-2002 (site internet: www.dette2000.org)
- *Haut Conseil de coopération internationale (HCCI) : ‘‘Les priorités de la coopération pour l’Afrique subsaharienne...’’ ; Paris-France ; Avril 2002
- ‘‘La Conférence de l’ONU sur le financement du développement – Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002’’ ; Décembre 2002
- *Le Monde, Bilan du Monde, Paris; Edition 2003.
- *Le Monde diplomatique, L’Atlas du Monde diplomatique, 2003.
- *Le Monde Diplomatique ; Avril 1998.
- *Le Monde Diplomatique ; Janvier 1999.
- *Le Monde Diplomatique ; Mars 2000.
- *Le Monde Diplomatique ; Septembre 2001.
- *Le Monde Diplomatique ; Mars 2003.
- *ONUDI : ‘‘Programme intégré d’appui aux activités génératrices de revenus et d’emplois pour la réduction de la pauvreté’’ ; Madagascar ; Avril 2001
- ‘‘Côte d’Ivoire : Développement durable du secteur privé’’ ; Juin 1999.
- ‘‘Appui à la compétitivité et promotion de la décentralisation des activités productives’’ ; Mal ; Mars 2000.
- *Sassia Spiga, La Dynamique urbaine post migratoire à Tamanrasset; Migrinter, Poitiers, avril 2002.
- *Olivier PLIEZ, ‘‘Les migrations dans le Sahara libyen: approches et aspects’’; Migrinter, Poitiers, avril 2002.
- Sites consultés : www.uneca.org (site de la Commission économique pour l’Afrique) ; www.worldbank.org (Banque mondiale) ; www.adb.org (Banque africaine de développement) ; www.fao.org (FAO) ; www.undp.org (Programme des Nations unies pour le développement) ; www.unaids.org (Programme des Nations Unies de lutte contre le sida) ; www.ilo.org (Organisation internationale du travail).